

## COMPTE RENDU DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 7 décembre 2020, s'est rassemblé à la salle Belle-Epine, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BENOIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Jeanne BENOIT, Michel PETIT, Marie-Michelle CHAIGNEAU, Michel BIRONNEAU, Laurence GIRARD, Patrick DESLANDES, Jacques LAMY, Françoise CRABEIL, Denis FERY, Dominique CHAIGNEAU, Philippe DEVINEAU, Catherine ARNAUDEAU, Patrick GIRARD, Edwige GODET, Tony COULAIS, Angélique CASSERON, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Hervé ROUX, Hélène POUPET, Clémence NAUD.

SECRÉTAIRE : Dominique CHAIGNEAU

ABSENT EXCUSÉ : Joël BONNAUD, Stéphanie ROUSSEAU

Joël BONNAUD ayant donné pouvoir à Manuella ROUET  
Stéphanie ROUSSEAU ayant donné pouvoir à Catherine ARNAUDEAU

### A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### 1. Droit de préemption

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 9 novembre 2020 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 30 rue du Chatenay, Section AD n° 330
- Terrain situé 11 allée de la réserve, Section AC n° 281
- Terrain situé 20 rue Amélie Parenteau, Section AE n° 488.
- Terrain situé 37 rue du Chatenay, Section AC n° 160-161-162-163-165-200-249
- Terrain situé 30 bis rue Saint Jean, Section AD N° 716-789
- Terrain situé rue du Coteau verte, Section ZB n°17
- Terrain situé 10 rue Thibaud de Chasteigner, Section AH n°211
- Terrain situé 10 rue De Lattre de Tassigny, Section AD n°767-793

### B – FINANCES

Décisions prises depuis le 9 novembre 2020 :

- **N° 1** : D'attribuer les marchés de travaux pour la restauration du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste comme suit :

N° lots	LOTS	CANDIDAT retenu	Offre de base + option HT
1	Maçonnerie – Pierre de taille	LEFEVRE – 23 Boulevard Louise Michel – 92230 Gennevilliers	776 505.74 €

2	Charpente - Menuiseries	Ateliers PERRAULT – 30 rue Sébastien Cady – 49290 MAUGES-SUR- LOIRE	122 806.60 €
3	Beffroi – Cloches - Horloges	BODET CAMPANAIRE SAS – 19 rue de la Fontaine – 49340 TREMONTINES	19 596.20 €
4	Couverture - Znguerie	SARL ALAIN COUTANT VENDEE – 10 rue Jacquard – 85180 Le Château d'Olonne	22 124.61 €
5	Vitraux – Ferrures à vitraux	ATELIER VITRAIL France – ZA La Grouas – 72190 Neuville sur Sarthe	35 804.23 €
6	Electricité	DELESTRE Industrie – ZI de la Bergerie – 49280 La Seguinière	7 852.00 €
<b>Montant Total</b>			<b>984 689.38 €</b>

- **N° 2** : De mandater la SAET (Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques) - 33 boulevard Don Quichotte – 85000 LA ROCHE SUR YON quant à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie douce au Sud de l'espace de la Gare (diagnostic et avant-projet) moyennant un montant de 1 950.00 € H.T. pour la tranche ferme, soit 2 340.00 € TTC.
- **N° 3** : De mandater la SAET (Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques) - 33 boulevard Don Quichotte – 85000 LA ROCHE SUR YON quant à la maîtrise d'œuvre pour une étude hydraulique sur le secteur du Fief du Rocher et du chemin des Vignes (diagnostic, études préliminaires et avant-projet) moyennant un montant de 1 950.00 € H.T. pour la tranche ferme, soit 2 340.00 € TTC.
- **N° 4** : De mandater la SAET (Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques) - 33 boulevard Don Quichotte – 85000 LA ROCHE SUR YON quant à la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement EU sur divers secteurs de la commune (pré-opérationnelle et opérationnelle) pour un montant de :
  - Phase pré-opérationnelle                        3 000.00 € H.T. soit 3 600.00 € TTC
  - Phase opérationnelle                                11 737.50 € H.T. soit 14 085.00 € TTC
- **N° 5** : De mandater l'Agence Blanchard Tétaud Blanchet - 41 avenue M. Crépeau – 17000 LA ROCHELLE pour la réalisation de l'étude diagnostic et de faisabilité de la réhabilitation de la mairie pour un montant de 13 925.00 € H.T. soit 16 710.00 € TTC

## 1. Budget Principal : Décision modificative N°5

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	30 894,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>30 894,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6521 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	30 894,40 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courantes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 894,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 894,40 €</b>	<b>30 894,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	30 894,40 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 894,40 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-204172 : Autres ÉPL - Bâtiments et installations	0,00 €	3 500,03 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 500,03 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2113-060 : AIRE DE LA GARE	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-213B-070 : Bistrot des Halles	0,00 €	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-093 : 093A VOIRIE GENERALE	66 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>66 450,00 €</b>	<b>73 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-27638 : Autres établissements publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 944,43 €
<b>TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 944,43 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>66 450,00 €</b>	<b>76 500,03 €</b>	<b>30 894,40 €</b>	<b>40 944,43 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>10 050,03 €</b>		<b>10 050,03 €</b>

## 2 Budget Lotissement : Décision modificative N°2

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	293 944,72 €	0,00 €	0,00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	289 545,08 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>293 944,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>289 545,08 €</b>
D-608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00 €	13 650,63 €	0,00 €	0,00 €
R-796 : Transferts de charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 650,63 €
<b>TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 650,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 650,63 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	1 757,70 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 757,70 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7552 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 157,34 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 157,34 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>307 595,35 €</b>	<b>1 757,70 €</b>	<b>309 353,05 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	289 545,08 €	0,00 €	0,00 €
R-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	293 944,72 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>289 545,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>293 944,72 €</b>
D-168741 : Communes membres du GPP	0,00 €	210,47 €	0,00 €	0,00 €
R-168741 : Communes membres du GPP	0,00 €	0,00 €	4 189,17 €	0,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>210,47 €</b>	<b>4 189,17 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>289 755,55 €</b>	<b>4 189,17 €</b>	<b>293 944,72 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>597 350,90 €</b>		<b>597 350,90 €</b>

### 3- Emprunt de 500 000 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

##### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	:	1A
Montant du contrat de prêt	:	500 000.00 EUR
Durée du contrat de prêt	:	15 ans
Objet du contrat de prêt	:	financer les investissements
<u>Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2036</u>		

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	:	500 000.00 EUR
Versement des fonds	:	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/02/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe de 0.43 %
Base de calcul des intérêts	:	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	:	périodicité semestrielle
Mode d'amortissement	:	constant
Remboursement anticipé	:	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement	:	0,10 % du montant du contrat de prêt
-------------------------	---	--------------------------------------

##### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

### 4- Subvention OGEC/Ecole Sainte Marie

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser une subvention de 7 646.00 € à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie dans le cadre d'une aide à caractère social pour la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2019-2020.

## **C – TRAVAUX**

### **Nom de rue**

Le conseil à 19 voix pour et 4 abstentions, **DECIDE** :

- De valider la création de l'adresse normée : **Impasse des Sources**
- D'attribuer une numérotation métrique pour les parcelles situées le long de ces rues
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ces actions.

## **D – PERSONNEL**

### **1 Adhésion au service de médecine préventive**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DÉCIDE

- de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;
- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

### **2- Recrutements**

#### ***- Création emploi***

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- de créer 1 emploi de responsable des services techniques, emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit du cadre d'emplois des ingénieurs, soit technicien de la filière technique,

- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :  
motif du recours à un agent contractuel : article 3-3 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,  
nature des fonctions : responsable des services techniques  
niveau de recrutement : BAC + 2 minimum

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

#### ***- Création d'un emploi temporaire***

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- de créer 1 emploi temporaire :**

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : 35 heures en co-emploi.

- Nature des fonctions : directeur des services périscolaires
- Niveau de recrutement : animateur, agent d'animation
- Conditions particulières de recrutement (possession d'un diplôme, niveau scolaire condition d'expérience professionnelle) : BAFD, BPJEPS ou équivalent

**- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,**

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Marie-Jeanne BENOIT  
Maire

